

<https://www.pressegauche.org/COVID-19-Des-employe-es-d-une-succursale-de-la-Cage-se-syndiquent-a-l-a-CSN>



COVID-19 - Des employé-es d'une succursale de la Cage se syndiquent à la CSN !

- Communiqués -



Date de mise en ligne : vendredi 24 juillet 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 24 juill. 2020 - Le Syndicat des employé-es de la restauration (SER-CSN), affilié à la Fédération du commerce (FC-CSN), est heureux d'accueillir une quarantaine de nouveaux travailleuses et travailleurs dans ses rangs. Une requête en accréditation a été déposée aujourd'hui afin de syndiquer les serveuses, les plongeurs et les cuisiniers de la succursale La Cage Brasserie Sportive de Saint-Jérôme, dans les Laurentides.

« Nous sommes fiers de voir des nouveaux membres se tenir debout, malgré le contexte difficile. Ce restaurant devient la seule succursale syndiquée sous cette enseigne présentement et d'autres suivront assurément. Nous sommes conscients que la crise sanitaire a fragilisé de nombreux commerces, mais la relance de ce secteur ne peut pas se faire sur le dos de ses travailleuses et travailleurs, qui oeuvraient déjà dans des conditions précaires avant l'arrivée de la COVID-19 », soutient le président du Syndicat des employé-es de la restauration et de la Fédération du commerce, David Bergeron-Cyr.

Au coeur du problème à la succursale de Saint-Jérôme : l'imposition d'une convention du partage des pourboires. L'exploitant de l'établissement impose une diminution de salaire aux cuisiniers et aux plongeurs et force un plus grand partage des pourboires des serveuses et des serveurs. En bout de ligne, tous les employé-es subissent une baisse de revenus. C'est un problème de plus en plus courant dans l'industrie.

« L'exploitant de La Cage Brasserie Sportive peut restructurer ses activités, mais ne peut enfreindre la loi en imposant une convention du partage des pourboires, d'autant plus que les pourboires sont déjà minimes par les temps qui courent. Les entreprises bénéficient d'une subvention salariale bonifiée du gouvernement fédéral, alors qu'elles cessent de s'acharner sur le sort de leurs travailleuses et travailleurs », défend David Bergeron-Cyr.